



ECHO DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

J E U D I 9 S E P T E M B R E 2 0 2 1

Le Président SABAROT ouvre la séance.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est mis au vote et adopté à l'unanimité.

RASSEMBLEMENT DU 18 SEPTEMBRE 2021

Rappel des faits : Le Conseil d'Etat, en date du 4 août 2021, a suspendu les arrêtés liés aux quotas sur les alouettes. L'arrêté sur les chasses traditionnelles n'a pas été attaqué. Nous avons échappé de peu à l'instauration d'un quota sur les palombes, nous avions eu la bonne intuition de ne pas rentrer dans cette stratégie car sans doute aurait-il ouvert un nouveau front immédiatement.

Il n'en demeure pas moins que la question de la chasse de la palombe au filet reste dans le viseur de ces associations.

Très vite cette attaque a été un déclencheur pour organiser un rassemblement plus large pour défendre nos valeurs et traditions gasconnes.

La Fédération a largement communiqué :

- Le 10 août nous avons rédigé conjointement une lettre de contestation signée des 4 Fédérations concernées.
- Le 12 août nous écrivions une lettre aux Parlementaires

- Le 17 août nous avons écrit une lettre au Président de la République avec les 4 départements concernés, co-signée des Présidents de régions cynégétiques de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie.
- Le 19 août nous avons publié sur ledit site internet www.chasseurs33.com l'appel à manifester
- Par ailleurs nous avons adressé cet appel à l'ensemble des présidents de chasse (ACCA et Sociétés de chasse) et 30 000 mails ont été envoyés le 30 août.
- Plus de 25 000 appels à manifester ont été joints à notre revue « *Nos chasses en Gironde* » !

La manifestation a été cosignée par Esprit du Sud ce qui élargit le cercle au-delà du simple monde de la chasse. Espérons que la mobilisation régionale soit à la hauteur de l'attaque.

Le Président indique que nous serons présents le 18 à Mont-de-Marsan et souhaite et insiste pour que la manifestation se passe dans le calme et qu'il n'y ait pas d'actes violents. Il est évident, que si cela dégénérait, l'image des chasseurs serait fortement dégradée.

INFORMATIONS OUVERTURE DE LA CHASSE

A l'heure de ce conseil d'administration, nous accusons une perte de 3 % de nos adhérents. Il n'y a, à ce jour, pas d'effet COVID et il nous manque 850 chasseurs. Il reste toutefois 3 jours avant l'ouverture et ces chiffres

peuvent encore largement évoluer. Nous avons toujours beaucoup de personnes qui passent le permis de chasser et la part des femmes se situe autour de 15 %.

ACTUALITE NATIONALE

- © Nous sommes dans l'attente de procédure nationale permettant l'usage des appelants, en fonction des risques influenza aviaire.
- © Dégâts de gibiers : au vu des premiers éléments la tendance semble stabilisée. Nous restons vigilants pour la maintenir.

INFORMATIONS DEPARTEMENTALES

- ⊙ Délibération capture de l'alouette des champs : afin de pouvoir chasser dès que le décret fixant les quotas d'alouettes des champs sera signé par le Ministère, la Fédération en concertation avec la Préfecture propose de délibérer pour autoriser la chasse de l'alouette des champs au filet selon le quota qui sera défini. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- ⊙ Ecocontribution : Adoption du bilan d'activité technique qui fait ressortir le temps consacré à l'écocontribution par les personnels concernés en Fédération.
- ⊙ Plan de chasse grand gibier : il y a des animaux. Le plan de chasse a été adopté à l'unanimité y compris avec les forestiers. C'est le signe du travail constructif engagé avec l'ensemble des partenaires de ce dossier.
- ⊙ Gestion propriétés :
Commission Propriétés fédérales 09/09/2021
 1. Acquisition en cours et projet d'acquisition 2021
 - ⇒ 842 ha propriétés en gestion (Fondation et FDC)
 - ⇒ 3 projets d'acquisition de 2020 en cours pour 7,8 ha
 - ⇒ 8 nouveaux projets en 2021 pour 46 ha dont une propriété de 26 ha zones humides dans les marais du nord médoc, sur la commune de Saint-Vivien Médoc pour un montant de 130 000 €. Un accord financement de l'AEAG de 50 % a été obtenu. Un financement du CRNA à hauteur de 30 % est en attente. Normalement, la part FDC s'élève à environ 10 000 € pour ce projet.
 2. Gestion des propriétés et financement 2021
 - ⇒ Plan de gestion de Boucolle sur 10 ans finalisé.
 - ⇒ Plan de gestion des propriétés du Moron sur 10 ans finalisé.
- ⇒ Manque juste à faire la concertation des partenaires, notamment financiers surtout pour la subvention des actions inscrites dans ces 2 plans de gestion à partir de 2022.
- ⇒ Subventions obtenues en 2021 pour les actions des plans de gestion des propriétés du Médoc et Blayais et l'élaboration du plan de gestion du Moron :
 - AEAG : 28 719 € validé
 - Eco contribution : 37 485 € validé
 - CRNA : 30 129 € en attente de décision
 - CD33 : 15 417 € en attente de décisionSoit au total 111 750 € d'aides pour le fonctionnement et les actions des PG en 2021
 - Fonds propres FDC, autofinancement autour des 10 % soit 13 200 €.
- 3. Travaux nouvelle digue de Protection Pachan Nord
Les travaux de création de cette nouvelle digue sont terminés depuis juin 2021.
- L'éleveur a repris son activité agricole depuis le mois de mai 2021.
2nd phase de plantation d'une haie sur le pourtour des étangs en novembre 2021 financé par les fonds éco contribution. La première plantation de décembre 2020 a bien poussé ce printemps.
- ⊙ Bracelet de marquage pour le sanglier : le format évolue car l'ancien n'est plus maintenu. Une économie sur le prix du support va pouvoir être réalisée.
- ⊙ La Fête de la chasse à Pachan aura lieu le 12 juin 2022. Mr DUR est en charge de ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil d'administration accepte d'octroyer les subventions suivantes :

- ✗ Association Nationale des Chasseurs de Bécasse au Chien d'Arrêt : 750 €
- ✗ Fédération des gardes chasse particuliers d'Aquitaine Section Gironde : 1 500 €
- ✗ Union Girondine de Défense des Chasses Traditionnelles : 500 €
- ✗ Club du Setter anglais : pour la nationale d'élevage à Gujan Mestras : 500 €
- ✗ Saint Hubert : finale départementale des rencontres à Villandraut : remboursement de la facture pour les faisans
- ✗ ACCA de Canejan : 2 000 € pour l'acquisition d'un tracteur
- ✗ ACCA de Casseuil : 400 € pour l'acquisition d'une chambre froide
- ✗ ACCA de Sauveterre de Guyenne : 1 500 € pour la réalisation du siège

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée.